

Planet Media annonce ce jour le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du DPS

- Levée de fonds d'un montant de 0,48 M€ (avant clause d'extension)
- Prix de souscription par Action Nouvelle : 1 euro
- Parité d'exercice : 10 DPS pour 1 Action Nouvelle

Planet Media (Euronext Growth® - FR0010211037- ALPLA), leader français des contenus et services pour les seniors connectés, annonce le lancement d'une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (DPS) d'un montant de 482 912 € par l'émission de 482 912 Actions Nouvelles (avant clause d'extension) au prix unitaire de 1 € représentant une décote de 7,41% par rapport au cours de clôture du 26 octobre 2020 (1,08 €), précédant la fixation du prix de l'émission par le Directoire de Planet Media et une décote de 13,71% par rapport à la moyenne pondérée des volumes des 20 séances de Bourse précédant la fixation du prix de l'émission par le Directoire (1,1588 €).

Au travers de la présente augmentation de capital, Planet Media souhaite renforcer ses fonds propres et accroître sa flexibilité financière pour préparer le rebond des prochains mois lorsque le contexte se sera normalisé. Cette opération devrait être complétée par un emprunt garanti de l'état (PGE) auprès des partenaires bancaires actuels d'un montant de 500 K€.

Pour information certains dirigeants et membres du Conseil de Surveillance de la Société ont fait part de leur intention de souscrire à l'opération à titre irréductible et réductible pour un montant total maximum de 109 920 €.

L'ensemble de ces intentions représente plus de 22,76% de l'augmentation de capital envisagée.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires.

MODALITES DE L'OPERATION D'EMISSION D'ACTIONNAIRES NOUVELLES

Nature de l'opération

La levée de fonds proposée par la société Planet Media porte sur une augmentation de capital par émission d'Actions Nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS).

L'opération portera sur l'émission de 482 912 Actions Nouvelles (avant exercice de la clause d'extension) au prix unitaire de 1 €, à raison de 1 Action Nouvelle pour 10 actions existantes possédées (10 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire à 1 Action Nouvelle), soit un produit brut d'émission de 482 912 € (avant exercice de la clause d'extension).

Cadre juridique de l'offre

Faisant usage de la délégation qui lui a été consentie aux termes des neuvième et douzième résolutions de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires en date du 10 septembre 2020, le Directoire de la société a décidé le 26 octobre 2020 de procéder à une augmentation de capital par émission d'Actions Nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription (avec possibilité d'exercice de la clause d'extension), dans les conditions suivantes :

Raisons de l'offre

Au travers de la présente augmentation de capital, Planet Media souhaite renforcer ses fonds propres et accroître sa flexibilité financière pour préparer le rebond des prochains mois lorsque le contexte se sera normalisé. Cette opération devrait être complétée par un emprunt garanti de l'état (PGE) auprès des partenaires bancaires actuels d'un montant de 500 K€.

Cette augmentation de capital, soutenue par les actionnaires historiques qui témoignent leur confiance dans le nouveau management, va permettre à la Société de rester concentrée sur la mise en œuvre de son plan de croissance, capitalisant notamment sur l'évolution marquée de la consommation digitale observée auprès des seniors connectés ces derniers mois, en croisant son savoir-faire éditorial avec des services payants adaptés à sa cible.

Clause d'extension

En fonction de l'importance de la demande, Planet Media se réserve la faculté d'exercer la clause d'extension, dans la limite de 15% du montant initial de l'émission, soit un produit d'émission de 482 912 € pouvant être porté à 555 348 € afin de servir tout ou partie des ordres de souscription à titre réductible. Ainsi, le nombre initial de 482 912 Actions Nouvelles pouvant être augmenté de 72 436 Actions Nouvelles supplémentaires, pour porter le nombre total d'Actions Nouvelles à émettre à un maximum de 555 348 actions.

Prix de souscription

Le prix de souscription a été fixé à 1 € par Action Nouvelle, représentant une décote de 7,41% par rapport au cours de clôture du 26 octobre 2020 (1,08€) précédant la fixation du prix de l'émission par le Directoire et une décote de 13,71% par rapport à la moyenne pondérée des volumes des 20 séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission par le Directoire (1,1588 €).

Souscription à titre irréductible

La souscription des Actions Nouvelles est réservée, par préférence, aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs compte-titres à l'issue de la journée précédant la date d'ouverture de la période de souscription et aux cessionnaires de droits préférentiels de souscription (DPS).

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre irréductible, à raison de 1 Action Nouvelle pour 10 actions existantes possédées, soit 10 DPS qui permettront de souscrire à 1 Action Nouvelle, sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les droits préférentiels de souscription ne pourront être exercés qu'à concurrence d'un nombre de DPS permettant la souscription d'un nombre entier d'Actions Nouvelles. Les actionnaires ou cessionnaires de DPS qui ne posséderaient pas, au titre de la souscription à titre irréductible, un nombre suffisant d'actions existantes ou de DPS pour obtenir un nombre entier d'Actions Nouvelles, devront faire leur affaire de l'acquisition ou de la cession sur le marché du nombre de DPS permettant d'atteindre le multiple conduisant à un nombre entier d'Actions Nouvelles.

Souscription à titre réductible

Il est institué, au profit des actionnaires, un droit préférentiel de souscription (DPS) à titre réductible aux Actions Nouvelles qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de DPS pourront souscrire à titre réductible le nombre d'Actions Nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'Actions Nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Les Actions Nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux souscripteurs à titre réductible. Les ordres de souscription à titre réductible seront servis dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'Action Nouvelle.

Au cas où un même souscripteur présenterait plusieurs souscriptions distinctes, le nombre d'Actions Nouvelles lui revenant à titre réductible ne sera calculé sur l'ensemble de ses DPS que s'il en fait expressément la demande spéciale par écrit, au plus tard le jour de la clôture de la souscription. Cette demande devra être jointe à l'une des souscriptions et donner toutes les indications utiles au regroupement des droits, en précisant le nombre de souscriptions établies ainsi que le ou les intermédiaires habilités auprès desquels ces souscriptions auront été déposées.

Les souscriptions au nom de souscripteurs distincts ne peuvent être regroupées pour obtenir des Actions Nouvelles à titre réductible.

Un avis publié dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social de la société et par Euronext fera connaître, le cas échéant, le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible.

Exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription (DPS), les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité, à tout moment pendant la durée de la période de souscription, soit entre le 3 novembre 2020 et le 17 novembre 2020 inclus et payer le prix de souscription correspondant.

Chaque souscription devra être accompagnée du paiement du prix de souscription par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société. Les souscriptions qui n'auront pas été intégralement libérées seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Le droit préférentiel de souscription devra être exercé par ses bénéficiaires, sous peine de déchéance, avant l'expiration de la période de souscription.

Le droit préférentiel de souscription sera négociable du 30 octobre 2020 au 13 novembre 2020 inclus, dans les mêmes conditions que les actions anciennes.

Le cédant du droit préférentiel de souscription s'en trouvera dessaisi au profit du cessionnaire qui, pour l'exercice du droit préférentiel de souscription ainsi acquis, se trouvera purement et simplement substitué dans tous les droits et obligations du propriétaire de l'action existante.

Les droits préférentiels de souscription non exercés à la clôture de la période de souscription seront caducs de plein droit.

Cotation du droit préférentiel de souscription (DPS)

A l'issue de la séance de Bourse du 29 octobre 2020, les actionnaires de Planet Media recevront 1 DPS pour chaque action détenue (soit au total 4 829 126 DPS émis). Chaque actionnaire détenant 10 DPS (et des multiples de ce nombre) pourra souscrire à 1 Action Nouvelle (et des multiples de ce nombre) au prix unitaire de 1 €.

Ils seront cotés et négociés sur Euronext Growth, sous le code ISIN FR00140009N5 du 30 octobre 2020 au 13 novembre 2020 inclus. A défaut de souscription ou de cession de ces DPS, ils deviendront caducs à l'issue de la période de souscription et leur valeur sera nulle.

Demandes de souscription à titre libre

En sus de la possibilité de souscrire à titre irréductible et réductible suivant les conditions et modalités précisées ci-avant, toute personne physique ou morale, détenant ou non des droits préférentiels de souscription, pourra souscrire à la présente augmentation de capital à titre libre.

Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment durant la période de souscription et payer le prix de souscription correspondant.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-134 du Code de commerce, les souscriptions à titre libre ne seront prises en compte que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, étant précisé que le Directoire disposera de la faculté

de répartir librement les actions non souscrites, en totalité ou en partie, entre les personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ayant effectué des demandes de souscriptions à titre libre.

Droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues par la Société

En application de l'article L. 225-206 du Code de commerce, Planet Media ne peut souscrire à ses propres actions. Les droits préférentiels de souscription détachés des actions auto-détenues de la Société au 29 octobre 2020 seront cédés sur le marché avant la fin de leur période de négociation dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.

Limitation du montant de l'augmentation de capital

Dans le cas où les souscriptions tant à titre irréductible qu'à titre réductible n'auraient pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions reçues, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, à la condition que celui-ci atteigne au moins 75% du montant de l'émission décidée.

Établissements domiciliataires. — Versements des souscriptions

Les souscriptions des Actions Nouvelles et les versements des fonds par les souscripteurs, dont les titres sont inscrits sous la forme nominative administrée ou au porteur, seront reçus jusqu'à la date de clôture de la période de souscription incluse auprès de leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte.

Les souscriptions et versements des souscripteurs dont les actions sont inscrites sous la forme nominative pure seront reçus sans frais auprès de CACEIS CORPORATE TRUST.

Les Actions Nouvelles seront à libérer intégralement lors de leur souscription, par versement en espèces, pour la totalité de la valeur nominale et de la prime d'émission, étant précisé que le montant de la prime d'émission versée sera inscrit au passif du bilan dans un compte spécial « Prime d'émission » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez CACEIS CORPORATE TRUST, qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Restrictions de placement

La vente des Actions Nouvelles et des droits préférentiels de souscription peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique.

Garantie

La présente émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Engagements de souscription

- Thierry Casseville, Président du Directoire de Planet Media, détenant 33,45% du capital de la Société, a manifesté l'intention de souscrire à titre irréductible à hauteur de 50 000 €,
- Patrice Angot, membre du Conseil de Surveillance de Planet Media, détenant 7,32% du capital de la Société, a manifesté l'intention de souscrire à titre irréductible à hauteur de 20 000 €,
- Franck Boget, membre du Conseil de Surveillance de Planet Media, détenant 1,24% du capital de la Société, a manifesté l'intention de souscrire à titre irréductible et à titre réductible à hauteur d'un maximum de 12 000 €,

- Hervé Dumesny, Président du Conseil de surveillance de Planet Media, détenant 0,4% du capital social de la Société, a manifesté l'intention de souscrire à titre irréductible et à titre réductible à hauteur d'un maximum de 6 920 €,
- Dominique Noël, membre du Conseil de surveillance de Planet Media a manifesté l'intention de souscrire à titre irréductible et à titre réductible à hauteur d'un maximum de 6 000 €,
- Pierre Coquard, Directeur Général de Planet Media a manifesté l'intention de souscrire à hauteur d'un maximum de 15 000 €.

L'ensemble de ces intentions représente plus de 22,76% de l'augmentation de capital envisagée.

La Société n'a pas connaissance des intentions de ses autres actionnaires.

Règlement-livraison des Actions Nouvelles

Selon le calendrier indicatif de l'émission, la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles est prévue le 23 novembre 2020.

Caractéristiques des actions nouvelles

Jouissance : Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront assimilables aux actions existantes de la Société.

Cotation des actions nouvelles

Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth le 23 novembre 2020. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché Euronext Growth et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation que ces actions sous le même code ISIN FR0010211037 – mnémo ALPLA.

DILUTION

Incidence de l'émission sur les capitaux propres consolidés par action

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)*	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,271
Après émission de 482 912 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,246
Après émission de 555 348 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de l'intégralité de la clause d'extension	0,103
Après émission de 362 184 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	1,252

* : sur la base d'un montant de capitaux propres sociaux de 6,14M€ au 31/12/2019

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

Participation de l'actionnaire (en %)	
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%
Après émission de 482 912 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,91%
Après émission de 555 348 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas d'exercice de l'intégralité de la clause d'extension	0,90%
Après émission de 362 184 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,93%

Modalités de souscription

Vous disposez de DPS attachés à vos actions Planet Media, qui vous permettent de souscrire en priorité aux actions nouvelles en appliquant le rapport 1 action nouvelle pour 1 DPS (10 action ancienne donnant droit à 1 DPS).

- Soit vous disposez d'un nombre exact et suffisant d'actions anciennes pour pouvoir souscrire via vos DPS à un nombre entier d'actions nouvelles (par exemple, si vous disposez de 100 actions Planet Media, vous pourrez souscrire par priorité à 10 actions nouvelles).
- Soit vous ne disposez pas d'un nombre suffisant d'actions anciennes pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles, vous pourrez dès lors acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le rapport conduisant à un nombre entier d'actions nouvelles (1 action nouvelle pour 10 DPS).

Vous pouvez par ailleurs, en plus des souscriptions effectuées au moyen des DPS dont vous disposez, souscrire à titre libre avant le 17 novembre 2020 (votre souscription ne sera en revanche prise en compte que sous réserve que (i) l'opération ne soit pas déjà souscrite totalement par les titulaires de DPS ou (ii) vous ne puissiez être servis en actions nouvelles malgré l'usage de la faculté d'extension de l'émission).

Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

Calendrier indicatif de l'opération

26/10/2020	Décision du Directoire de lancement de l'opération et de ses modalités définitives
28/10/2020	Diffusion du communiqué de presse relatif à l'opération
28/10/2020	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission
30/10/2020	Détachement et début de négociation de DPS
3/11/2020	Ouverture de la période de souscription Début de la période d'exercice des DPS
13/11/2020	Fin de la période négociation des DPS
17/11/2020	Clôture de la période de souscription
19/11/2020	Diffusion du communiqué de presse relatif au résultat de l'opération

23/11/2020	Règlement-livraison de l'opération Cotation des actions nouvelles
------------	--

AVERTISSEMENT

En application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 211-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), l'Augmentation de Capital ne donnera pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF car le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8.000.000 €.

Un avis aux actionnaires relatif à la présente opération a été publié le 28 octobre 2020 au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO).

FACTEURS DE RISQUE

Les principaux facteurs de risques liés à l'émission figurent ci-après :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques associés à Planet Media décrits dans le rapport de gestion au 31 décembre 2019 dont le point relatif aux événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, et dans le document intitulé Document d'Informations pour transfert sur Euronext Growth sur le site internet de Planet Media, rubrique Investisseurs (<https://www.planetmedia.fr/actionnaires>), et notamment :

- le risque d'une augmentation du coût de recrutement des membres
- les risques liés à l'environnement concurrentiel
- le risque d'une concurrence sur les prix dans le marché de la publicité en ligne
- le risque d'une concurrence sur les prix dans le marché de l'e-mailing
- le risque du non renouvellement de contrats importants
- les risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs clés
- les risques liés au marché internet et aux technologies liées
- les risques liés au marché du mobile et aux technologies liées
- les risques de dépendance aux clients et/ou aux fournisseurs
- les risques de défaillance de paiement des clients
- les risques techniques et informatiques
- les risques liés à des changements significatifs de réglementation.

A PROPOS DE PLANET MEDIA

Créé en 2000, Planet Media est un groupe média digital qui propose, au travers de ses 3 sites (planet.fr, medisite.fr, e-sante.fr), une offre éditoriale couvrant les thématiques préférées des seniors connectés : actu, argent, lifestyle, divertissement, bien-être, beauté, mode, ...

Planet Media a développé avec sa communauté, les seniors connectés, une forte affinité et un sentiment d'adhésion à ses marques, avec des abonnés aux newsletters qui représentent plus de 50% du trafic des trois sites.

Fort de la puissance de l'audience affinitaire de Planet Media, les grandes marques renouvellent régulièrement leur confiance en reconduisant leurs campagnes publicitaires.

Planet Media est coté sur Euronext Growth à Paris – Code ISIN : FR0010211037 – Mnémo : ALPLA

Retrouvez toutes les informations actionnaires sur www.planetmedia.fr.



Libellé : Planet Media
Code ISIN : FR0010211037
Mnémonique : ALPLA
Nombre d'actions ordinaires composant
le capital social : 482 912 actions



CONTACTS

Contact Planet Media

Pierre Coquard, Directeur Général
Stéphanie Tricot,
Directrice Administrative et Financière
+33 (0)1 53 06 61 39investisseurs@planetmedia.fr

Contact Actifin

Communication financière
Alexandre Commerot
+33 (0)1 56 88 11 11
acommerot@actifin.fr